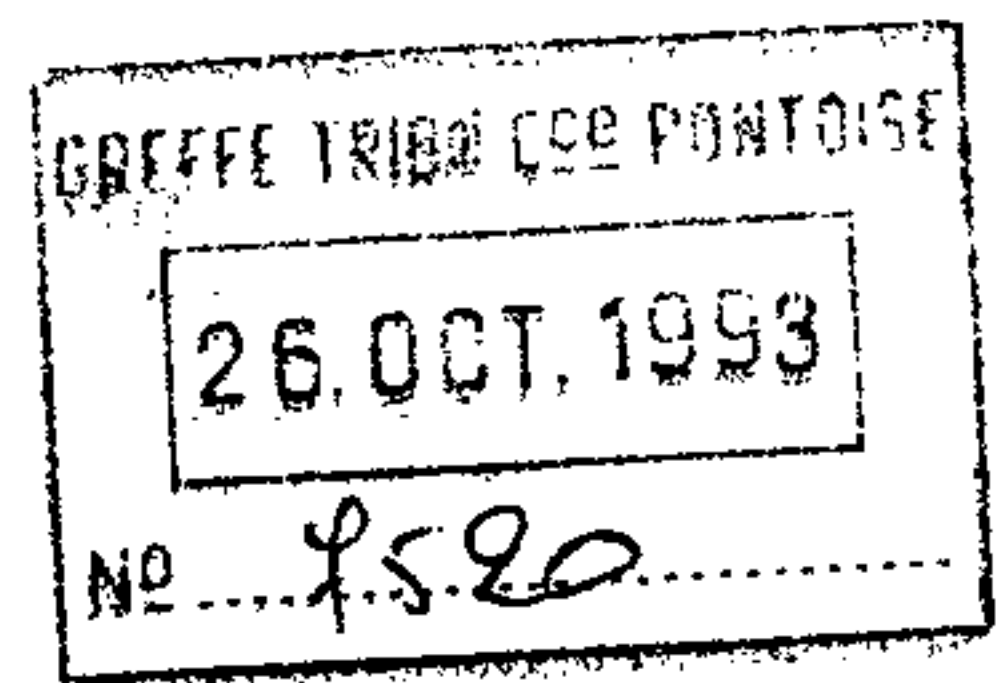




Avocats - Conseils juridiques & fiscaux



BARREAU DE PARIS

ALAIN BARSIKIAN
MICHEL HERMAN
FRANÇOIS MARINI
THIERRY FILLION

CLAUDE ARIÉ
CAROLINE BOUTONNAT

BARREAU DE TOULOUSE

MARC MACIA

PARIS, LE

REQUETE

*à Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce
de PONTOISE*

La Soussignée :

Société "B.H.M.F. et Associés"
Société Anonyme au capital de 250.500 Francs,
dont le siège social est sis à PARIS 75016 - 10, Square Pétrarque
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de
PARIS sous le numéro B 328 139 613,
représentée par Maître Thierry FILLION,
agissant en qualité d'Avocat inscrit au barreau de PARIS :

de

*** Monsieur Yvon CILLARD**
né le 28 décembre 1954 à PONTOISE (95)
demeurant à EPLAIS RHUS (95710)
3, rue de Normandie.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

Monsieur Yvon CILLARD est propriétaire de :

- **QUATRE CENT QUATRE VINGT HUIT ACTIONS (488)** soit 48,80% du capital de la Société **COMPAGNIE GENERALE DE TRANSPORT EN TRANSIT - C.G.T.T.**, Société Anonyme au capital de 250.000 Francs dont le siège social est sis à SAINT-OUEN L'AUMONE (95310), 3, rue Boris Vian, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE sous le numéro B 343 560 249,

- **CENT SOIXANTE TROIS PARTS (163)** soit 32,60% du capital de la Société **COMPAGNIE DES CHARGEURS FRANCAIS - C.C.F.**, Société à Responsabilité limitée au capital de 50.000 Francs dont le siège social est sis à AULNAY SOUS BOIS (93608), B.P. 455 X GARONOR, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro B 334 785 144,

et envisage de procéder à l'apport de ces titres à la Société **"ADRET"**, Société Anonyme dont le capital sera fixé à 3.100.000 Francs, dont le siège social se situera à SAINT-OUEN L'AUMONE (95310), 3, rue Boris Vian et pour laquelle le Président Directeur Général sera Monsieur Yvon CILLARD.

La valeur globale des titres faisant l'objet de l'apport projeté peut être évaluée à un montant de **TROIS MILLIONS CENT MILLE FRANCS (3.100.000 F)**, étant précisé qu'aucun passif ne sera pris en charge.

Cette opération se situe dans le cadre d'une prise de contrôle dans la mesure où la Société bénéficiaire doit acquérir le solde des titres des Sociétés C.G.T.T. et C.C.F..

Conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi du 24 juillet 1966 sur les Sociétés commerciales, cette opération doit faire l'objet d'un rapport d'un Commissaire aux apports chargé d'apprécier la valeur des apports retenue et les avantages particuliers éventuels.

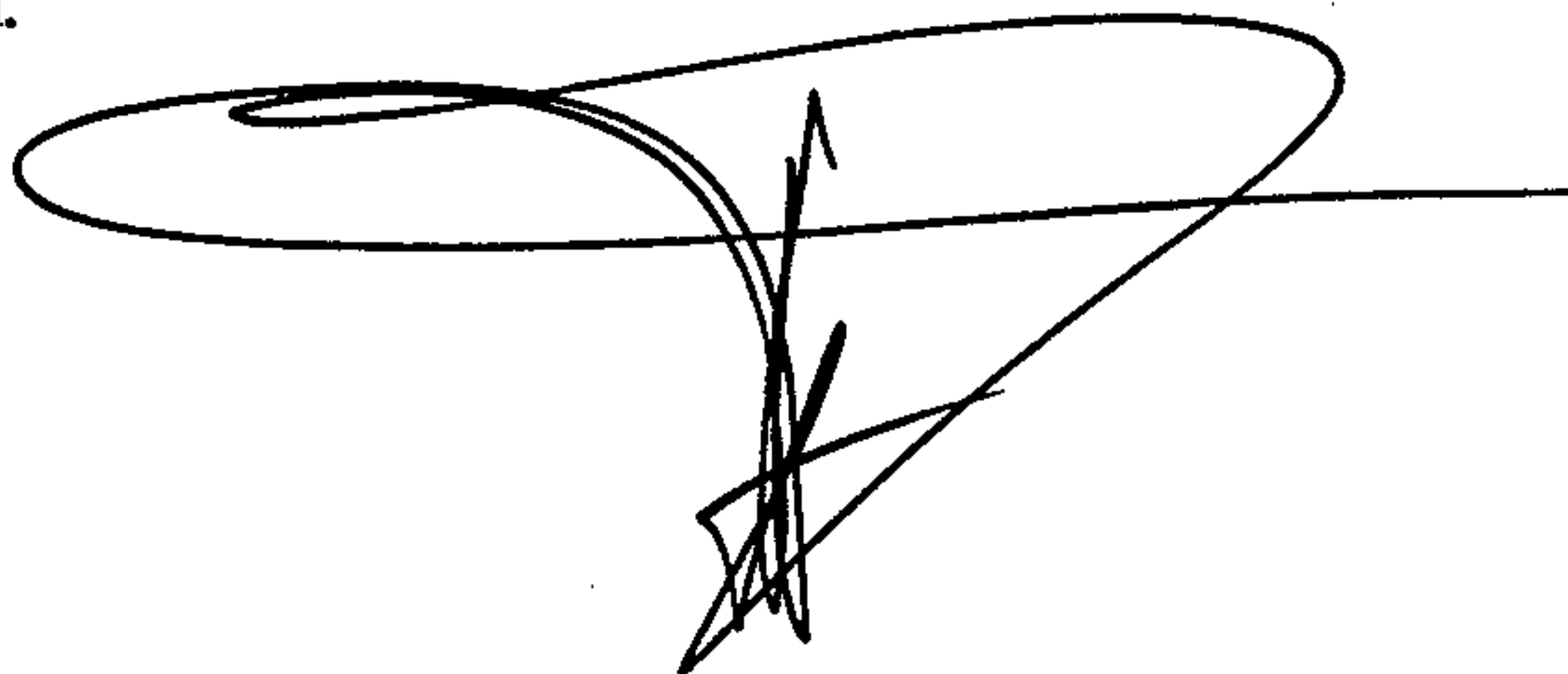
Subsidiairement, et compte-tenu de sa connaissance approfondie du secteur d'activité dont s'agit, la soussignée a donc l'honneur de vous demander, en conséquence de bien vouloir désigner :

*Madame Suzanne GUYADER
7, bis rue Hervet
92500 RUEIL MALMAISON*

en qualité de Commissaire aux apports.

Par ailleurs, dans la mesure où vous accéderiez à cette demande, je sollicite de votre part que cette dernière soit l'unique Commissaire aux apports nommé afin de limiter les coûts résultant de cette opération.

FAIT A PARIS,
LE 20 octobre 1993
EN DEUX EXEMPLAIRES

A large, stylized handwritten signature in black ink, featuring a prominent loop at the top and a sharp, angular finish at the bottom.

P.J. : Bilans et comptes de résultat au 31 décembre 1992 des Sociétés C.G.T.T. et C.C.F - notes sur les Sociétés concernées.

I - SOCIETE BENEFICIAIRE DE L'APPORT

La Société "ADRET" :

Société Anonyme

capital social : 3.100.000 Francs

Siège social : 3, rue Boris Vian - 95310 ST OUEN L'AUMONE

Président Directeur Général : Monsieur Yvon CILLARD.

Activité : Société Holding.

Commissaire aux comptes titulaire :

*** Monsieur Gérard TREMEGE
2, rue Anfré Fourcade - 65000 TARBES**

Commissaire aux comptes suppléant :

*** Monsieur Alexandre PRODHOMME
15, avenue d'Astorg - 75008 PARIS**

II - SOCIETE DONT LES DROITS SOCIAUX FONT L'OBJET DES APPORTS
--

1 - Société "C.G.T.T." :

Société Anonyme

capital social : 250.000 Francs

Siège social : 3, rue Boris Vian - 95310 ST OUEN L'AUMONE

Président Directeur Général : Monsieur Claude LEGRAND.

Activité : Camionnage, transports routiers de marchandises zone courte, acquisition et exploitation de commerce de transport, transport routier, service de transport public de marchandises, transport routier, location de véhicules industrielles pour transport toutes marchandises.

Chiffre d'affaires au 31.12.1992 : 12.302.636 F

Capitaux propres au 31.12.1992 : 2.654.599 F

Total du bilan au 31.12.1992 : 6.868.492,98 F

Effectif salarié : 5

Commissaire aux comptes titulaire :

*** Monsieur Gérard TREMEGE
2, rue Anfré Fourcade - 65000 TARBES**

Commissaire aux comptes suppléant :

*** Monsieur Alexandre PRODHOMME
15, avenue d'Astorg - 75008 PARIS**

2 - Société "C.C.F." :

Société à Responsabilité Limitée

capital social : 50.000 Francs

Siège social : Autoroute A1 - Garonor - 93600 AULNAY SOUS BOIS

Gérant : Monsieur Alain DARRIEU

Activité : Affrètement et groupage de toutes marchandises, transporteur routier.

Chiffre d'affaires au 31.12.1992 : 4.032.930 F

Capitaux propres au 31.12.1992 : 489.175 F

Total du bilan au 31.12.1992 : 1.996.213,36 F

Effectif salarié : 2

=I=I=I=I=

ORDONNANCE

NOUS GERARD BORG PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE ASSISTE DU GREFFIER,

Vu l'article 80 de la Loi du 24.7.1966 et l'article 64 du Décret numéro 67-236 du 23.3.1967 pris en application de cette Loi ;

Vu la requête présentée par : la SA B.H.M.F. ET Associés, dont le siège social est à 75016 PARIS, 10 Square Pétrarque représentée par Maître Thierry FILLION agissant en qualité d'Avocat inscrit au barreau de Paris de : Mr Yvon CILLARD demeurant à EPIAIS RHUS (95170) 3 Rue de Normandie, propriétaire de 488 actions soit 48,80% du capital de la SA COMPAGNIE GENERALE DE TRANSPORT EN TRANSIT C.G.T.T., au capital de 250 000 frs dont le siège social est à 95210 SAINT OUEN L'AUMONE, 3 Rue Boris Vian, et de 163 parts soit 32,60% du capital de la SARL COMPAGNIE DES CHARGEURS FRANCAIS CCF au capital de 50 000 frs dont le siège social est à 93608 AULNAY S/BOIS, BP 455 X, GARONOR,

Attendu que Mr Yvon CILLARD a l'intention de constituer une Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne, appelée à être dénommée : SA ADRET et à avoir son siège : 95310 SAINT OUEN L'AUMONE, 3 Rue Boris Vian ;

Attendu que lors de la constitution de cette société, il doit être procédé à des apports en nature ;

Attendu qu'en vertu des articles sus visés, il doit être, lors de la constitution d'une Société anonyme, en cas d'apports en nature, désigné à la demande du fondateur par le Président du Tribunal de commerce, un Commissaire aux apports choisi parmi les Commissaires aux comptes ou les Experts inscrits sur une des listes établies par les Tribunaux ;

NOMMONS *Bernard Guimond*
DEMEURANT A : *47 rue du Dr Fach*

78000 Versailles

en qualité de Commissaire aux apports avec mission de vérifier l'apport envisagé, en apprécier la valeur, et les avantages particuliers en résultant, en indiquant le mode d'évaluation et la raison pour laquelle il a été retenu ;

Disons que le Commissaire sus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs Experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission ;

Disons que la présente Ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal ;

FAIT A PONTOISE,
LE *25 octobre 1988*

Borg



Photo